

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 février 2018

A l'exception de : Madame HUCHET
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du
Conseil Municipal

21 FEVRIER 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHESNEAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 32

10/ ADHESION DE LA VILLE DE PORNICHET A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA (ADRC) – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet souhaite créer un pôle à vocation culturelle sur le site Gambetta, suite au déménagement de l'école élémentaire.

Dans cette perspective, la Ville de Pornichet a mandaté en 2017 un cabinet spécialisé pour examiner la faisabilité d'un cinéma à Pornichet. Cette étude conclut à l'existence d'un marché potentiel, notamment sur le segment art et essai, et recommande la création d'un cinéma mono-écran de 160 à 190 fauteuils.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) afin de bénéficier de l'appui de cet organisme, qui intervient notamment auprès de ses adhérents pour fournir des conseils techniques et une assistance architecturale aux projets de salles de cinéma. Un ingénieur-conseil de l'ADRC pourrait ainsi réaliser des analyses préliminaires et rédiger des recommandations techniques.

L'adhésion est fixée à 200 € en 2018 pour les collectivités de 10 000 à 20 000 habitants.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer à cette association,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 13 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la Ville de Pornichet à l'Association pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC), afin de bénéficier du conseil et de l'assistance technique à la réalisation du projet d'équipement cinématographique.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.